

L'an deux mil vingt-cinq, le 11 juillet à 20h00, le Conseil Municipal dûment convoqué le 07 juillet 2025, s'est réuni à la salle du Conseil sous la présidence de M. Serge THEALLIER, Maire.

PRESENTS :

Mmes Emilie BILISARI / Christiane CHAMPILOU / Audrey CHAVAROT / Christiane DEFFRADAS / Elisabeth FRESNEAU-LABARRE.

MM. Sylvain BARRY / Christophe JOHNSON / Renaud MARTEL / Serge THEALLIER / Gilles VAYSSIERE.

ABSENTS :

Mme Audrey COURBON a donné pouvoir à Mme Elisabeth FRESNEAU-LABARRE.

Mme Paméla PICARD a donné pouvoir à Mme Christiane CHAMPILOU.

M. Jérémy COLZANI a donné pouvoir à M. Christophe JOHNSON

M. Stéphane FAURE a donné pouvoir à M. Serge THEALLIER

M Julien PIREYRE absent excusé.

Ordre du jour :

1. Approbation du compte rendu du conseil précédent.
2. Renonciation d'une concession funéraire par la famille.
3. Remplacement congés annuels Agence Postale Communale.
4. Adhésion à la mission relative à l'assistance retraites (centre de gestion 63).
5. Tour de France Féminin, organisation interne.
6. Suivi des dossiers.
7. SI et commissions.
8. Demandes d'urbanisme.
9. Questions diverses.

En ouverture de séance, Monsieur Renaud MARTEL est élu secrétaire et l'ordre du jour proposé est adopté.

Ordre du jour

1) Approbation du compte rendu du conseil précédent :

Le compte rendu de réunion du mois d'avril et de mai 2025 sont adoptés.

2) Renonciation d'une concession funéraire par la famille : (D n°2025_21)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que l'actuelle procédure de reprise des concessions en état d'abandon permettra à court terme de disposer de nouveaux emplacements ainsi libérés.

La récente reprise matérielle des sépultures situées dans les deux terrains communs du cimetière a déjà libéré deux secteurs qui peuvent maintenant être convertis en concessions funéraires.

Ces deux procédures, l'information des usagers, incitent les familles à la réflexion.

Certaines expriment leur souhait de renoncer à leurs concessions anciennes où reposent leurs ancêtres, concessions qui ne sont plus régulièrement entretenues.

La commune est saisie de plusieurs demandes de rétrocession qui concernent les concessions B2-059, située dans le carré B, et l'emplacement C1-014 située dans le carré C du cimetière communal.

Monsieur le Maire sollicite donc le conseil municipal afin d'obtenir le rattachement de ces nouvelles concessions à la procédure de reprise actuellement en cours car ces concessions n'avaient pas fait l'objet d'une inscription, à l'origine, sur la liste des concessions en état d'abandon.

Les courriers rédigés par les membres de la famille qui renoncent à leurs droits à inhumation dans ces concessions, permettent ce rattachement.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire après en avoir délibéré et à l'unanimité des présents et représentés décide,

➤ **Accepte** la rétrocession des concessions cadastrées n° : B1-059 et C1-014.

➤ **Autorise** Monsieur le Maire à rattacher ces concessions dans la procédure de reprise actuellement en cours.

En exercice : **15** Présents : 10 Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

3) Remplacement congés annuels Agence Postale Communale : (D n°2025_22)

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la nécessité de remplacer Madame Corinne CABUROL, Adjoint Administratif Principal 2^{ème} Classe, Titulaire à temps complet durant ses congés annuels pour la période du 09 septembre 2025 au 30 septembre 2025 pour permettre d'effectuer le travail courant au sein de la Mairie.

Monsieur le Maire présente à l'Assemblée, la candidature de Madame Johana FAURE,

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **Emet** un avis favorable pour l'embauche de Madame Johana FAURE du 09 septembre 2025 au 30 septembre 2025 à raison de 51 heures 10 minutes pour cette période.
- **Charge** le Maire d'exécuter toutes les formalités nécessaires à ce recrutement.

En exercice : **15** Présents : 10 Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

4) Adhésion à la mission relative à l'assistance retraites (centre de gestion 63) : (D n°2025_23)

Vu le code général de la fonction publique,

Vu le décret n° 2003-1306 du 26 décembre 2003 relatif au régime de retraite des fonctionnaires affiliés à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales,

Vu le décret **n° 2007-173 du 7 février 2007 relatif à la Caisse Nationale de Retraites des Agents des Collectivités Locales**,

Vu la délibération du Conseil d'administration du Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme n° 2025-17 en date du 17 juin 2025 portant mise en œuvre de la mission relative à l'assistance retraites exercée par le Centre de Gestion au profit des collectivités et établissements affiliés,

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- **décide** d'adhérer à la mission relative à l'assistance retraites exercée par le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,
- **autorise** le Maire à signer la convention, jointe en annexe, devant être conclue avec le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Puy-de-Dôme,
- **décide** d'inscrire les crédits correspondants au budget de la collectivité conformément aux modalités prévues dans la convention évoquée ci-dessus.

En exercice : **15** Présents : 10 Votants : 14 **Pour** : 14 Contre : 0 Abstention : 0

5) Tour de France Féminin, organisation interne : Courrier aux habitants.

Le Jeudi 31 juillet 2025, la 6^{ème} étape du Tour de France féminin 2025 va emprunter les routes de la commune. Cela va entraîner des contraintes pour la majorité d'entre nous mais c'est exceptionnel et il faut se réjouir lorsque ça arrive. Le Tour de France est une rare épreuve sportive ou spectacle qui passe devant notre porte.

Pour que vous puissiez prendre vos dispositions, voici le tracé et les horaires de fermeture des routes et les interdictions de stationner.

Le tracé utilise la RD 308 depuis Neuville et Bort l'Etang (Pré Canard) jusqu'à la route de Lavenal. Il continue sur la RD 308a (sous le bois des Marcaloux) jusqu'à la RD 152 (La Cros et remontée vers le Bourg). Il emprunte ensuite la RD 44, pour traverser le Bourg, puis descendre sur Courpière par la RD 152 de nouveau (route de la carrière).

Ces 4 routes départementales seront interdites à la circulation **de 9h50 à 16h00** (sauf véhicules de secours) et le stationnement est **interdit** sur le tracé par arrêté départemental.

L'accès à ces routes départementales depuis la voirie communale est interdit par arrêté municipal, il en est de même pour la sortie des propriétés privées donnant directement sur le tracé.

La course prévoit un sprint intermédiaire dans la traversée du Bourg (devant la croix). Le montage de la structure va commencer vers 7h00 avec un alternat de circulation pendant l'installation et après la course pour le démontage. Une semi-remorque sera autorisée à stationner sur la place de l'église à partir du 30 juillet au soir.

Comme vous le constatez, notre commune va être coupée en deux par le tracé. La circulation va être très compliquée et il est fort probable que le courrier ne puisse pas être distribué ce jour-là.

De plus, il y a beaucoup de chemins communaux et ruraux qui se connectent avec le tracé de la course. Il y aura bien sûr des barrières, mais elles doivent être tenues par une personne à minima. Il est bien évident que la gendarmerie sera très présente sur le parcours mais **il nous faut des bénévoles** pour assurer tous les points d'entrée possible.

Si vous souhaitez participer merci de **vous inscrire en mairie**.

Mettons tout en œuvre pour que ce 31 juillet soit une réussite.

6) Suivi des dossiers :

6-1) Transport scolaire :

Mme Denis et Mme Bendotti, parents d'élèves du collège de Courpière, viennent ce jour pour questionner le conseil municipal sur les dispositions prises pour assurer le transport scolaire depuis le lieu-dit « Barthelay » jusqu'à Courpière. M. Martel explique qu'un rendez-vous est programmé avec Mme Grille du Syndicat TUT. Un retour sera fait auprès des parents dès qu'une réponse sera donnée pour les transports de septembre.

6-2) Logement bâtiment ancienne poste :

Mme BLANÈS, locataire du logement de l'ancienne poste depuis un an, interpelle le conseil municipal sur 3 points :

- a)-Son poêle à bois
- b)-Ses volets
- c)-Son chauffe-eau solaire

M. Renaud Martel apporte les réponses suivantes :

- a)- Poêle à bois → la commande est passée auprès de la quincaillerie Borel à Courpière. Une prise de rendez-vous est à prévoir en septembre 2025.
- b)- volets → Le devis est présenté pour être validé définitivement lors de ce conseil municipal. Rendez-Vous à prendre au plus tôt en fonction des disponibilités de chacun.
- c)- Chauffe-eau solaire → L'entretien doit être réalisé et sera pris en charge par la Mairie, L'entreprise Chabanat doit revenir vers Mme BLANÈS pour établir sa capacité à intervenir et si tel est le cas, définir une date d'intervention.

6-3) Devis Volets logement de l'ancienne poste :

2 devis sont présentés – Courpière Bricolage et M. MASSON.

Le conseil municipal fait le choix de faire appel à M MASSON pour un montant de 4041,25€ TTC

6-4) Composteur Mme BLANÈS :

Le composteur situé sur la place doit être vidé. Mme Christiane CHAMPILOU s'occupe du suivi.

6-5) Orage lieu-dit les Basses Boules :

Suite aux gros orages, une intervention d'urgence a été réalisée au lieu-dit Les Basses Boules. Cette intervention a permis de refaire les fossés et éviter que l'eau de pluie rentre dans la maison de l'administré.

Les travaux ont été réalisés par l'entreprise ROZIERE.

6-5) Dégradation du Stade :

Les portes du stade ont à nouveau été vandalisées. Le conseil municipal fait le choix de demander à M MASSON un devis pour une remise en état sommaire pour limiter les coûts.

6-6) Mur du cimetière :

Les travaux sont finis. Réception par Christiane Champilou

6-8) Cimetière, reprise de concession :

Déroulement de la procédure de reprise de concession, un rendez-vous avec M DELASPRES est prévu.

7) SI et commissions :

7-1) **Commission culture TDM** : Bilan de la saison 2024-2025 par Elisabeth FRESNEAU-LABARRE.

7-2) Comité syndical du Parc : Compte rendu réunion présentation par M. Gilles VAYSSIÈRE.

7-3 SIASD : Compte rendu réunion présentation par M. Gilles VAYSSIÈRE Information importante, la COMCOM veut quitter le syndicat.

8- Conseil communautaire Compte rendu réunion présentation par
Motion contre la fermeture de la Gazette.

8) Demande d'urbanisme :

Permis de construire déposé par M. Breuil Remi pour création de garages, création de terrasse, ravalement de façade et pose d'une clôture (Le Pialoux).

Permis de construire déposé par M. MONIER Jérémy et Mme BERTIN Lucye pour construction d'une maison de plain-pied avec garage (Les Loyes).

Déclaration préalable déposée par M. et Mme DESCHAMPS pour changement de fenêtres (Le Bourg).

Déclaration préalable déposée par Mme PEIREIRA Cassandra et M. DA SILVA Anthony pour rénovation de façade (La Forerie).

Déclaration préalable déposée par Vertuo Energie pour installation d'une centrale photovoltaïque (Chatiagou).

9) Questions et infos diverses :

9-1) Raccordement assainissement collectif : (D n°2025_24)

Monsieur le Maire présente à l'assemblée le devis pour le raccordement de la maison d'habitation de Mme CABERNETS COELHO Julia et M. CHARRET Quentin, au réseau d'assainissement collectif.

Mme CABERNETS COELHO et M. CHARRET ont retenu le devis du SIEA Rive Gauche de la Dore pour un montant de 3792.00 € TTC.

Monsieur le Maire rappelle que conformément à la délibération n° 21-2005 du 3 juin 2005, la commune règle la facture auprès de l'entreprise retenue par le pétitionnaire et refacture le même montant majoré de 150 euros pour droit d'accès au réseau.

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du rapporteur, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

- **De valider** les travaux prévus par le SIEA Rive Gauche de la Dore pour un montant de 3792.00 € TTC
- **De demander une participation** d'un montant de 3942.00 € à Mme CABERNETS COELHO Julia et M. CHARRET Quentin pour le raccordement au réseau d'assainissement collectif.

En exercice : **15** Présents : 10 Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

9-2) Décision modificative n°1 Budget Général : (D n°2025_25)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que les crédits de certains articles du Budget Général sont insuffisants pour les dépenses d'investissement de l'exercice 2025.

Il propose de procéder à une décision modificative.

Le Conseil Municipal, ouï l'exposé du Maire après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ☐ Décide de mettre en place la décision modificative de la façon suivante :

Investissement dépense	
Compte 10226	+ 500.00 €
Compte 2111	+ 6000.00 €
Compte 2158	- 6 500.00 €

En exercice : **15** Présents : 10 Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

9-3) **Passage anticipé au CFU en 2026 : (D n°2025_26)**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée la demande émanant de la DGFIP de passer les comptes de la Mairie au Compte Financier Unique, à partir de l'exercice 2026.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le CFU est un procédé permettant de dématérialiser les anciens Compte Administratif et Compte de Gestion en un seul document unique.

Le passage au CFU concernera la Mairie de Sermentizon pour les budgets suivants :

- Budget Général (M57a)
- Budget Assainissement (M49a)

Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés décide :

- **De valider** le passage au CFU pour la commune de Sermentizon au début de l'exercice 2026.

En exercice : **15** Présents : 10 Votants : 14 Pour : 14 Contre : 0 Abstention : 0

9-4) Organisation de l'accueil des gîtes communaux été 2025.

9-5) CPIE : Organisation du Grand Défi pour la Biodiversité au château d'Aulteribe.

9-6) Département : Courrier demande de participation financière au Fonds Solidarité Logement au titre de l'année 2025.

9-7) SDIS 63 : courrier information défense extérieur contre l'incendie de la commune + tableau des points d'eau d'incendie.

9-8) PNRLF : courrier information dotation aménités rurales attribuée aux communes classées PNR Livradois-Forez année 2025. Montant alloué pour Sermentizon : 10 147€.

9-9) Région Académie Auvergne-Rhône-Alpes : courrier information séjour de vacances organisé au château d'Aulteribe.

9-10) AMF 63 : Courrier information mise en place d'un réseau départemental des secrétaires généraux de mairie.

9-11) Emmaüs 63 : Courrier information retrait des containers Emmaüs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22 Heures 30.

S. THÉALLIER

E. FRESNEAU-LABARRE

C. CHAMPILOU

R. MARTEL

S. BARRY

E. BILISARI

A. CHAVAROT

J. COLZANI

A donné pouvoir à
M. Christophe JOHNSON

A. COURBON

A donné pouvoir à
Mme Elisabeth
FRESNEAU-LABARRE

C. DEFFRADAS

S. FAURE

A donné pouvoir à
M. Serge THEALLIER

C. JOHNSON

P. PICARD

A donné pouvoir à
Mme Christiane
CHAMPILOU

J. PIREYRE

Absent excusé

G. VAYSSIÈRE